

PROGRAMME DE FORMATION: Recyclage Préparation à l'Habilitation Électrique (Chargé d'opération d'ordre non électrique) NIVEAUX HO-HOV-BO

Durée:	Lieu:	Nombre de participant:	Date(s) de formation
07H00	Dans vos locaux	De 1 à 12 participants	A définir

Fiche descriptive de la formation:

Objectif de la formation:

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la norme NF C 18-510

Pré-requis:

- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
(nous fournir obligatoirement une attestation de formation)

Public concerné:

- Personnel non-électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

Moyens pédagogiques et techniques:

- Support audiovisuel
- Utilisation de votre installation électrique (simulation)

Modalités Pédagogiques:

- Formation théorique et exercices pratiques
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration

Moyens d'encadrement:

- Les formateurs sont expérimentés en pédagogie et dispose d'une grande expérience du terrain en électricité.

Contenu de la formation

- Nommer les limites de l'HABILITATION (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail, ZONE DE TRAVAIL, etc.).
 - Définir et mettre en place la ZONE DE TRAVAIL.
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'HABILITATION et à sa fonction.
 - Faire appliquer les consignes.
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, ECRAN, banderole, etc.).
 - Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux TRAVAUX.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

Validation de la formation	Sanction de la formation
<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs.- Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire. <p>Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Recyclage à 3 ans	<ul style="list-style-type: none">- A l'issue de l'application pratique, un avis et un titre d'habilitation sont adressés à l'employeur